



POLÉMIQUE

Sallèles-d'Aude : les opposants au supermarché "Casino" interpellent les élus

La tension monte d'un cran autour du projet de construction d'un supermarché "Casino" à Sallèles-d'Aude. Les opposants, représentés par l'association "En toute franchise", ont adressé une lettre à l'association des Maires de l'Aude, à l'association des Maires de France, aux députés et sénateurs, aux présidents du Conseil général et celui du Conseil régional. Les petits commerçants s'estiment être victimes d'une « rétention de documents administratifs » de la part de la mairie de Sallèles. Qui, de son côté, n'apprécie pas leur méthode et explique qu'effectuer une copie du permis est une tâche laborieuse demandant du temps (*Midi Libre* de samedi).

Dans sa lettre, Martine Donnette, présidente de l'association "En toute franchise", écrit notamment : « Depuis un mois, nous sollicitons le maire de Sallèles-d'Aude afin de pouvoir consulter le permis de construire d'un supermarché de 1 800 m², soit environ un mètre carré de grande surface par habitant ». Mais, « en violation du Code de l'urbanisme, le maire de Sallèles a refusé que le dossier puisse être consulté au motif qu'il était archivé alors qu'il doit être tenu à disposition du public dans les locaux de la mairie jusqu'à la déclaration d'achèvement de travaux » (1).

Et Martine Donnette de poursuivre : « Aujourd'hui les délais de recours, concernant les décisions de la Commission départementale d'aménagement commercial, ont été raccourcis à un mois et ne permet plus de perte de temps ».

Pour ces raisons, elle sollicite les élus, et plus précisément le président de l'association des Maires de France afin que soit « instauré une commission de formation des maires sur la manière dont les documents administratifs doivent être mis à disposition de tous les citoyens et d'envisager, comme pour le cadastre, que ces documents administratifs soient consultables directement sur internet dès qu'ils ont été autorisés ». A suivre...

(1) Le maire Yves Bastié a indiqué à *Midi Libre* qu'une synthèse du permis est affichée en mairie « depuis un mois et demi ».